



Club organisateur : NAMUR RACING CLUB ASBL

N° d'entreprise : 447410520

Epreuve : 1^{er} RALLYE SPRINT « SOUTENONS CLEMENCE »

Visa ASAF n° : 055

Date : 23 et 24 juin 2018

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : salle « Les Cousses » - rue du grand pont –
5650 Pry Les Walcourt

Règlement particulier

***Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1992, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c) ci-dessous**).

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De

même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, fortement recommandé. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

TIMING

17.05.2018		Parution du règlement
17.05.2018		Date de début des engagements
20.06.2018		Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
21.06.2018	à 18h00...	Attribution des numéros
	à 19h00...	Affichage de la liste des engagés
23.06.2018	à 14h00...	Ouverture de la permanence
	à 14h00...	Ouverture des vérifications administratives
	à 14h30...	Ouverture des vérifications techniques
	à 14h00...	Début des reconnaissances
	à 18h00...	Fermeture des vérifications administratives
	à 18h30...	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h00...	Fin des reconnaissances
24.06.2018	à 07h00...	Début des reconnaissances
	à 07h00...	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h30...	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 08h00...	Fin des reconnaissances
	à 08h30...	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 08h30...	Ouverture du parc fermé
	à 09h00...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 12h00...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 14h30...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	à 16h45...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
	à 17h30...	Rentrée voiture n°1 au parc fermé

30' après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux

30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALISES

30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : BAR Yves	Lic. ASAF : NA802
Directeur de Course adjoint : DERENNE Didier	Lic. ASAF : NA881
Directeur de course adjoint : FAUVERGENNE Frédéric	Lic. ASAF : LG649
Directeur de Sécurité : PUISSANT Jean Claude	Lic. ASAF : NA957
Directeur de Sécurité adjoint : MODAVE Louis	Lic. ASAF : LG653
Secrétaire du meeting : LIEMANS KATIA	Lic. ASAF : NA902
Relations avec les concurrents : KEPPENS Eric	Lic. ASAF : HT230
Service médical : CRS	
Ambulances : PARAM Services	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : GOFFIN Vincent	Lic. ASAF : NA969
Responsable de l'ES : ADDITIF LE JOUR DE L EPREUVE	Lic. ASAF :
Responsable équipe sécurité : FOCANT Francis	Lic. CAS : 21484

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,			
Président de Collège : ROQUET Michel		Lic. ASAF : NA951	
Membres : BARTHELEMY José		Lic. ASAF : NA922	
Commissaires Techniques,			
Président de Collège : DAELS Didier		Lic. ASAF : NA944	
CT: TOURNAY Pierre	Lic. ASAF : HT365	CT: RIHOUX Daniel	Lic. ASAF : NA813
CT: LEMMENS J-CHRISTOPHE	Lic. ASAF: LG467	CT: LEMMENS Alain	Lic. ASAF : LG461
CT Stagiaire : Deneufbourg F	Lic. ASAF : HT241		
Secrétaire : DENEUFBOURG Patrick			Lic. ASAF : HT226
PREVOT Martine			Lic. ASAF : NA988
Inspecteur Sécurité : MARLAIRE Bernard			Lic. ASAF : NA986
Inspecteur Sécurité Stagiaire : GERARD Jean Marie			Lic. ASAF : NA836

PERMANENCE

Avant et après le meeting

Nom : LIEMANS Katia Adresse : Rue bas Wérichet 46 – 5190 Jemeppe S Sambre

Tél 071/12.73.13 GSM 0478/49.34.72 E-Mail : katiayves@hotmail.com

Nom : BAR Yves

Adresse : Rue bas Wérichet 46 – 5190 Jemeppe S Sambre

Tél 071/12.73.13 GSM 0475/50.86.34 E-Mail : katiayves@hotmail.com

Pendant le meeting

Nom : LIEMANS KATIA Adresse : rue du Grand Pont – 5650 Pry Lez Walcourt GSM 0478/49.34.72

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 23 et 24 juin 2018, une épreuve dénommée 3^{ie}r Rallye Sprint « Soutenons Clémence », comptant pour le championnat de la province de Namur sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l’ASAF ainsi qu’au présent règlement, auxquels les concurrents s’engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PAS OPEN (ENPEA)**

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale (« show ») d'une longueur de 19.800 m (100% asphalte), et sur 11.964 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 127.056 m, dont 79.200 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D’ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d’engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l’Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C’est ainsi que l’organisateur acceptera comme réservistes, 24 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l’art. 5.2 du RPR sont assurés d’être admis au départ pour autant que leur demande d’engagement complète et régularisée (droit d’engagement sur le compte bancaire) parvienne à l’organisateur avant le 20.06.2018 à 18 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l’ensemble et suivant l’ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d’engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l’Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C’est ainsi que l’organisateur acceptera comme réservistes, 4 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus, soit : 140**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir :

- **par voie postale**, à l'adresse suivante – LIEMANS KATIA – RUE BAS WERICHET 46 – 5190 JEMEPPE S SAMBRE

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

- **à l'adresse E-mail** : katiayves@hotmail.com avec comme « objet » : Engagement RS Mémorial Fanny
Pour, au plus tôt, le 17.05.2018, et, au plus tard, le 20.06.2018

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 20.06.2018 à 18 heures (Attention aux délais bancaires).

N° : **BE91 3630 4653 4576** Intitulé : **NAMUR RACING CLUB ASBL**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 24.06.2018 à 8 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 15 €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140€ pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 175 € pour la Division 4 ;
- 100 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 07H00 moyennant le paiement d'une majoration de 15€ (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 21.06.2018 à 18h00 (Tél : 0478/49.34.72 ou 0475/50.86.34)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo*, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : devant la salle communale de Thy Le Château et la cour des usines

ATTENTION LES plateaux devront être placés sur la place de l'église à Thy Le Château

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 23.06.2018 entre 14h00 et 19h00 et le 24.06.2018 entre 7h00 et 08h00

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé dans le pré à côté de salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650
Pry Les Walcourt

Il sera accessible le 24.06.2018 à partir de 8h30

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 23.06.2018 entre 14h00 et 18h00 et le 24.06.2018, entre 7h00 et 7h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront :

salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport en vue d'acquisition du "TP-" (10€ en Division Histo-Démo ; 50€ dans les autres Divisions.
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le 23.06.2018, entre 14h30 et 18h30 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront sur le parking salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

suivant le timing établi par l'organisateur.

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent :

- Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles VT finales devant la salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :

30 minutes après l'officialisation des résultats, salle « Les Cousses » - rue du grand pont – 5650 Pry Les Walcourt

Coupes aux :

- 1^{ier} équipage Nrc de la Division PH toutes divisions confondues
- 1^{ier} pilote Nrc de la Division PH toutes divisions confondues
- 1^{ier} équipage Nrc de la division 4
- 1^{ier} pilote Nrc de la division 4
- 1^{ier} équipage Nrc de la division 1,2 et 3 confondues
- 1^{ier} pilote Nrc de la division 1,2 et 3 confondues
- 1^{ier} plus jeune pilote de la division 1,2,3 et 4 confondues
- 1^{ier} pilote régional toutes divisions confondues
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 3^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 3^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 3^{ers} du classement général de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance
Restauration prévue sur place

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Demarche Christophe Lic. N° 998 en date du 15.05.2018 (CSAP Namur)

Jauquet Steve Lic. N° 301 , en date du 15.05.2018 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Marlaire Bernard, Lic. N° 986, en date du 14.05.2018

Club organisateur : Namur Racing Club ASBL Date : 23 et 24.06.2018	N°
Epreuve : 1^{er} Rallye Sprint «Soutenons Clémence »	
Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 17.05.2018 au plus tard le 20.06.2018 A LIEMANS KATIA – RUE BAS WERICHET 46 -5190 JEMEPPE S SAMBRE OU E MAIL katiayves@hotmail.com	

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom : Homme / Femme

Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° :

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas**
d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

CO-PILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme

Si pseudonyme : « » (*biffer la mention inutile)

Né(e) le : Adresse : n° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Compagnie d'assurance : **N° de police** :

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3		
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)				
	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7	Min. A3	
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)		
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3	
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)		
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15	Min. A3	
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc.) non limités si moteur/culasse origine – si pas, limités à 3500cc)		(=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc - Pneus routiers obligatoires)		
CLASSE	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4			
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)				
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées			Min. A3					
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L								
		(Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)								
		(Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)								

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../2018 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote Signature du co-pilote

Epreuve : 1^{er} Rallye Sprint « Soutenons
Clémence »
Date : 23 et 24 juin 2018

N° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme
.....
Si pseudonyme : « »
(*biffer la mention inutile)

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Prénom : Homme / Femme
.....
Si pseudonyme : « »
(*biffer la mention inutile)

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque – Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n° :
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le jour de l'épreuve : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

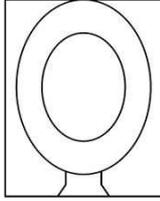
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE	
LG 0000 A4 2018	
	NOM Prénom --/--/---- Sexe : M Validité cardio : --/--/----
	

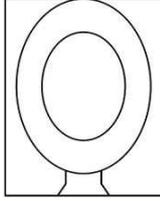
Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE	
LG 0000 A4 2018	
	NOM Prénom --/--/---- Sexe : M Validité cardio : --/--/----
	

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif